



La fouille d'un patient conscient ou inconscient dans un hopital

Par **barbarasoignante**, le **03/06/2008** à **03:33**

Bonjour, je travaille depuis 4 ans dans un centre hospitalier regional, je suis aide soignante dans un service de chirurgie traumatologie . Nous y accueillons des patients parfois conscients, parfois desorientés ou encore sous l'effet des anesthésiants utilisé lors d un bloc operatoire . A leur arrivé dans le service le "protocole" nous demande d'etablir une fiche de vestiaire d'effectuer un inventaire de tout les effets du patient (objets de valeurs, et autres) de comptabiliser l'argent, chequier carte bancaire... pour cela il nous est demander de fouiller dans le sac à main des patients, ou poche ,portefeuilles (afin de se couvrir en cas de plainte) et d en sortir tous ce qu elle possede pour lister .

Il y a 2 semaine un aide soignant de mon etablissement a subit 8 heure de garde à vue pour suspission de vol , ayant fait confiance a la patiente et a sa famille il n a pas fais ce vestiaire . Resultat une plainte a ete deposé pour vol ! Cest a ce moment là (en garde a vue) que la police a dis que de toute façon nous n avons pas le droit de fouiller les patients . Donc avons nous oui ou non le droit de fouille et sinon comment se couvrir en cas d accusation à tort ?